

Image not found or type unknown



Droit de rétractation pour une sarl

Par **jobadom**, le **18/04/2008 à 18:55**

Bonjour,
Etant gérant d'une SARL ai-je la possibilité d'avoir un droit de rétraction de 7 jours sur la signature d'un contrat? Le contrat repose sur un abonnement mensuel pour la location à une visiosurveillance.
D'avance je vous en remercie.
Michel